

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE**  
**2024**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2024\_108**

**COEUR D'EUROPE - CESSION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT A LA SCI  
ALEXANT 1 ET A LA SCI ALEXANT 2 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION**  
**N°DEL\_2024\_034**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 septembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à François SCHMITT, Sandrine COMBASTEIL à Nicole CABLAN-GUEROULT, Jean-Manuel PARANHOS à Malika BARRY, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Jean-Baptiste GODILLON, Aymeric TONNEAU à Emmanuel LOEVENBRUCK

**Absents :**

Véronique LIGNIER

**Secrétaire :**

Vincent GRZECZKOWICZ

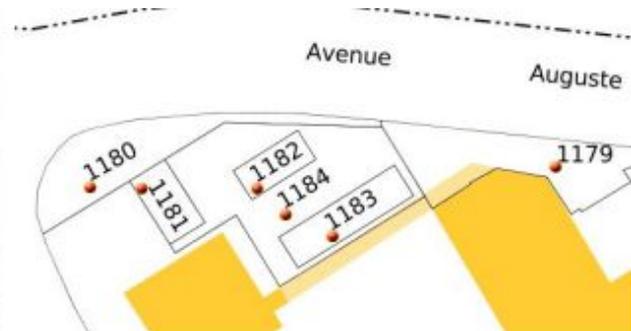
Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Ville a initié en novembre 2018 un projet de requalification et de redynamisation du quartier de l'Europe, dénommé « projet Cœur d'Europe ».

La mise en œuvre du projet Cœur d'Europe nécessite ponctuellement des acquisitions et des cessions foncières.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement de l'espace public, la ville souhaite créer un parking public au droit de la copropriété située 8 rue Auguste Renoir.



La création de ce parking public de surface a nécessité l'acquisition de 15 places de stationnement auprès du Département des Yvelines (dont 5 en surface et 10 en sous-sol).

Pour poursuivre ce projet, la ville doit dans un premier temps acquérir des places de stationnement de surface auprès de deux propriétaires privés puis dans un second temps leur céder des places en sous-sol.

Dans le cadre de la cession des places de stationnement, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération, une cession de 9 emplacements de stationnement le 28 mars 2024.

Il s'avère que la délibération n°DEL\_2024\_034 portait sur la cession de 9 emplacements de stationnement situés en sous-sol de la copropriété sous le 40 rue des Vignobles et dont les numéros de lots de copropriété sont 187, 188, 189, 237, 238, 239, 240, 241 et 242 au Cabinet DESEEZ.

Or, l'acquéreur n'est en réalité pas le Cabinet DESEEZ mais le gérant de deux SCI, enregistrées sous la SCI ALEXANT 1 et la SCI ALEXANT 2. Il est donc proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération n°DEL\_2024\_034 et de la remplacer par la présente.

Dans le cadre de la négociation foncière, la ville a échangé avec le gérant des SCI ALEXANT 1 et SCI ALEXANT 2, pour d'une part se porter acquéreur de dix emplacements de stationnement situés dans la copropriété 8 rue Auguste Renoir, et, d'autre part céder neuf places de stationnement situés en sous-sol de la copropriété sous le 40 rue des Vignobles.

Dans un premier temps, au vu de ce qui précède, il a été proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur des 10 places en surface, accessibles depuis la rue Auguste Renoir.

Il convient à présent d'encadrer la cession des emplacements de stationnement situés en sous-sol de la copropriété sous le 40 rue des Vignobles.

Les emplacements de stationnement à céder, sont détaillés comme suit :

- 6 places en sous-sol sous le 40 rue des vignobles, et dont les n° de lots de copropriété sont les 237, 238, 239, 240, 241 et 242, correspondant aux n° de places 101, 102, 103, 104, 105 et 106, pour la SCI ALEXANT 1,
- 3 places en sous-sol sous le 40 rue des vignobles, et dont les n° de lots de copropriété sont les 187, 188 et 189, correspondant aux n° de places 37, 38 et 39 pour la SCI ALEXANT 2.

Le Pôle d'Évaluation Domaniale de Versailles, a été consulté et a établi le 19 février 2024 un avis de valeur relatif à la cession des 9 places de stationnement en sous-sol. Cet avis n°2024-78146-01400 définit une valeur vénale globale au prix de 102 000€.

Suite à un accord des parties, la cession a été arrêtée au prix global de 102 000€. Les frais relatifs à cette cession seront portés par la Ville de Chatou.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et autres documents concourant à la réalisation des conditions qui sont attachées à cette cession, jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

1/ d'approuver le retrait de la délibération n°DEL\_2024\_034.

2/ d'approuver la cession de 9 places de stationnement auprès de la SCI ALEXANT 1 et de la SCI ALEXANT 2 au prix global de 102 000€ à répartir entre les deux SCI.

Et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et autres documents concourant à la réalisation des conditions qui sont attachées à cette cession, jusqu'à la signature de l'acte authentique.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,

Vu la délibération n°2020\_011 en date du 4 mars 2020 portant sur les acquisitions foncières dans le cadre du projet Cœur d'Europe,

Vu la délibération n°2024\_034 en date du 28 mars 2024, portant cession d'emplacements de stationnement,

Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de Versailles n°2024-78146-01400 en date du 19 février 2024,

Vu l'avis de la commission communale Aménagement Urbain, Habitat et Logement en date du 3 septembre 2024,

Considérant la nécessité de retirer la délibération n° DEL\_2024\_034 du 28 mars 2024, compte tenu de l'erreur matérielle portant sur l'identité de l'acquéreur,

Considérant que le projet de réalisation d'un parking public devant la copropriété sise 8 rue Auguste Renoir, nécessite dans un premier temps, l'acquisition de places de stationnement et dans un second temps, la cession de places de stationnement,

Considérant qu'un accord est intervenu entre le gérant des SCI ALEXANT 1 et ALEXANT 2 et la Ville de Chatou, sur les questions financières, relatives à la cession des 9 emplacements de stationnement, lots n°187, 188, 189, 237, 238, 239, 240, 241 et 242 (situés dans la copropriété 8 rue Auguste Renoir/40 rue des Vignobles) retenant une valeur de cession de CENT DEUX MILLE EUROS (102 000€),

Considérant que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Ville de Chatou,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **de retirer** la délibération n°DEL\_2024\_034,
- **d'approuver** la cession de 9 emplacements de stationnement, au prix global de CENT DEUX MILLE EUROS (102 000€) à répartir entre les SCI ALEXANT 1 et ALEXANT 2, les frais d'actes et de publication étant à la charge du vendeur, détaillée comme suit :
  - *6 places en sous-sol sous le 40 rue des vignobles, et dont les n° de lots de copropriété sont les 237, 238, 239, 240,241 et 242, correspondant aux n° de places 101, 102, 103, 104, 105 et 106, pour la SCI ALEXANT 1,*
  - *3 places en sous-sol sous le 40 rue des vignobles, et dont les n° de lots de copropriété sont les 187, 188 et 189, correspondant aux n° de places 37, 38 et 39 pour la SCI ALEXANT 2.*
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte authentique de cession et tout autre document s'y rapportant.
- **de désigner** l'office notarial SAS CATROU, DEMIRTAS, FITERMAN et BENAND, situé à Houilles pour la rédaction des actes à intervenir.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 24/09/2024